

Hestia Invest
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.056.427,34 euros
Siège social : 4, rue des Rouges Gorges – Le Grand Mazais
86580 Vouneuil-sous-Biard
901 001 719 RCS Poitiers
(la « Société »)

EXTRAIT DE L'ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2024

Certifié conforme à l'original



Groupe Tanguy Investissements
Le Président
Représentée par Monsieur Alain Tanguy

[...]

* *

*

PREMIERE DECISION

Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 2.008,93 euros par émission de 200.893 actions ordinaires nouvelles [...]

Les Associés,

[...]

décident, conformément à l'article L. 225-129 du Code de commerce, et sous réserve de l'adoption de la décision ci-après relative à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne nommément désignée

de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 2.008,93 euros, par l'émission de 200.893 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...]

Les actions ordinaires nouvelles ainsi émises devront être libérées de l'intégralité de leur montant, par versement en espèces et/ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, lors de leur souscription.

Les souscriptions seront reçues contre remise du bulletin de souscription correspondant, pendant une durée de quinze (15) jours à compter de ce jour, soit jusqu'au 3 octobre 2024 inclus, étant précisé que la période de souscription pourra être close par anticipation dès que toutes les actions ordinaires à émettre auront été souscrites.

Hestia Invest
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.056.427,34 euros
Siège social : 4, rue des Rouges Gorges – Le Grand Mazais
86580 Vouneuil-sous-Biard
901 001 719 RCS Poitiers
(la « **Société** »)

L'augmentation de capital sera définitivement réalisée à la date de libération des souscriptions et attestée par un certificat, conformément à l'article L. 225-146 du Code de commerce.

Les actions ordinaires seront créées avec jouissance courante à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, quelle que soit la date de leur souscription, et seront soumises à toutes les stipulations statutaires de la Société et aux décisions sociales.

Les actions ordinaires nouvelles seront créées exclusivement sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte.

Les statuts de la Société seront modifiés en conséquence, conformément aux Statuts Modifiés, sous réserve de la souscription et de la libération intégrale des actions ordinaires émises en vertu de la présente décision.

Les Associés **confèrent**, en tant que de besoin, tous pouvoirs au Président, avec faculté de délégation, à l'effet :

- de recueillir les souscriptions des actions ordinaires nouvelles et en constater la libération ;
- le cas échéant, de clore par anticipation la période de souscription ;
- d'obtenir le certificat du dépositaire ; et
- plus généralement, de prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive et à la publicité de l'augmentation de capital ainsi décidée.

Les Associés **déclarent** et **reconnaissent** avoir été suffisamment informés des conditions et des modalités envisagées pour l'augmentation de capital objet de la présente décision et renoncent expressément au bénéfice des dispositions des articles L. 225-142 et R. 225-120 du Code de commerce.

[...]

* *

*

TROISIEME DECISION

Constatation de la souscription de la totalité des actions ordinaires nouvellement émises et de la réalisation de l'augmentation de capital de 2.008,93 euros

Les Associés,

[...]

Hestia Invest
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.056.427,34 euros
Siège social : 4, rue des Rouges Gorges – Le Grand Mazais
86580 Vouneuil-sous-Biard
901 001 719 RCS Poitiers
(la « Société »)

constatent :

- que [...] a souscrit 200.893 actions ordinaires nouvellement émises d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...];
- en conséquence, que la période de souscription est clôturée par anticipation ; et
- que l'augmentation de capital de la Société d'un montant nominal de 2.008,93 euros, par émission de 200.893 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...]

En conséquence, le capital de la Société serait porté de 1.056.427,34 euros à 1.058.436,27 euros, lequel serait désormais composé **(i)** de 76.036.224 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro, **(ii)** 18.985.329 ADP A d'une valeur nominale de 0,01 euro, **(iii)** 8.322.070 ADP A' d'une valeur nominale de 0,01 euro et **(iv)** de 2.500.004 ADP R d'une valeur nominale de 0,01 euro.

QUATRIEME DECISION

Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 2.250 euros par émission de 225.000 ADP A nouvelles [...]

Les Associés,

[...]

décident, conformément aux articles L. 225-129 et L. 228-12 du Code de commerce, et sous réserve de l'adoption de la décision ci-après relative à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne nommément désignée,

de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 2.250 euros, par l'émission de 225.000 ADP A nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...]

Les ADP A nouvelles ainsi émises devront être libérées de l'intégralité de leur montant, par versement en espèces et/ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, lors de leur souscription.

Les souscriptions seront reçues contre remise du bulletin de souscription correspondant, pendant une durée de quinze (15) jours à compter de ce jour, soit jusqu'au 3 octobre 2024 inclus, étant précisé que la période de souscription pourra être close par anticipation dès que toutes les ADP A à émettre auront été souscrites.

L'augmentation de capital sera définitivement réalisée à la date de libération des souscriptions et attestée par un certificat, conformément à l'article L. 225-146 du Code de commerce.

Les ADP A seront créées avec jouissance courante à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, quelle que soit la date de leur souscription, seront soumises à toutes les stipulations statutaires de la Société et aux décisions sociales.

Hestia Invest
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.056.427,34 euros
Siège social : 4, rue des Rouges Gorges – Le Grand Mazais
86580 Vouneuil-sous-Biard
901 001 719 RCS Poitiers
(la « **Société** »)

Les ADP A seront assimilées aux ADP A existantes à compter de leur émission.

Les ADP A nouvelles seront créées exclusivement sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte.

Les statuts de la Société seront modifiés en conséquence, conformément aux Statuts Modifiés, sous réserve de la souscription et de la libération intégrale des ADP A émises en vertu de la présente décision.

Les Associés **confèrent**, en tant que de besoin, tous pouvoirs au Président, avec faculté de délégation, à l'effet :

- de recueillir les souscriptions des ADP A nouvelles et en constater la libération ;
- le cas échéant, de clore par anticipation la période de souscription ;
- d'obtenir le certificat du dépositaire ; et
- plus généralement, de prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive et à la publicité de l'augmentation de capital ainsi décidée.

Les Associés **déclarent** et **reconnaissent** avoir été suffisamment informés des conditions et des modalités envisagées pour l'augmentation de capital objet de la présente décision et renoncent expressément au bénéfice des dispositions des articles L. 225-142 et R. 225-120 du Code de commerce.

[...]

* *

*

SIXIEME DECISION

Constatation de la souscription de la totalité des ADP A nouvellement émises et de la réalisation de l'augmentation de capital de 2.250 euros

Les Associés,

[...]

constatent :

- que [...] a souscrit 225.000 ADP A nouvellement émises d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...];
- en conséquence, que la période de souscription est clôturée par anticipation ; et
- que l'augmentation de capital de la Société d'un montant nominal de 2.250 euros, par émission de 225.000 ADP A nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune [...]

En conséquence, le capital de la Société est porté de 1.058.436,27 euros à 1.060.686,27 euros, lequel est désormais composé **(i)** de 76.036.224 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro, **(ii)** 19.210.329 ADP A d'une valeur nominale de 0,01 euro, **(iii)** 8.322.070 ADP A' d'une valeur nominale de 0,01 euro et **(iv)** de 2.500.004 ADP R d'une valeur nominale de 0,01 euro.

SEPTIEME DECISION

Adoption des Statuts Modifiés

Les Associés,

[...]

décident de modifier l'article 6 « Apports » des statuts et d'ajouter ce qu'il suit :

« **6.9** Aux termes des décisions des Associés en date du 18 septembre 2024, il a notamment été décidé :

- d'augmenter le capital de la Société en numéraire d'un montant nominal total de 2.208,93 euros par voie d'émission de 200.893 actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) ;
- d'augmenter le capital de la Société en numéraire d'un montant nominal total de 2.250 euros par voie d'émission de 225.000 ADP A, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €).».

décident de modifier l'article 7 « Capital social » des statuts ainsi qu'il suit :

« Le capital est fixé à la somme d'un million soixante mille six cent quatre-vingt-six euros et vingt-sept centimes (1.060.686,27 €).

Hestia Invest
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.056.427,34 euros
Siège social : 4, rue des Rouges Gorges – Le Grand Mazais
86580 Vouneuil-sous-Biard
901 001 719 RCS Poitiers
(la « Société »)

Il est divisé en cent six millions soixante-huit mille six cent vingt-sept (106.068.627) Actions, entièrement souscrites et libérées, et réparties entre trois catégories différentes, à savoir :

- *soixante-seize millions trente-six mille deux cent vingt-quatre (76.036.224) actions ordinaires, de valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, intégralement libérées ;*
- *dix-neuf millions deux cent dix mille trois cent vingt-neuf (19.210.329) ADP A, de valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, intégralement libérées ;*
- *huit millions trois cent vingt-deux mille soixante-dix (8.322.070) ADP A', de valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, intégralement libérées ;*
- *deux millions cinq cents mille quatre (2.500.004) ADP R, de valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, intégralement libérées.[...] ».*

[...]

NEUVIEME DECISION
Pouvoirs en vue des formalités

Les Associés **confèrent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* *
*

[...]